

Le vingt deux de novembre de l'année mil sept cent quatre vingt
 Cinq après la publication de trois bans faite trois dimanches
 consécutifs a la messe paroissiale et ne s'étant trouvé aucun
 empêchement ni opposition j'ai moi soussigné Curé de Wisernes
 donné la bénédiction nuptiale a pierre francois joseph Winterbert
 âgé de vingt huit ans, fils mineur de martin francois et de feue marie
 marguerite Delanoij de cette paroisse d'une part; et marie jeanne
 Laffeur âgée de vingt cinq ans, cœuf, fille mineure de jean francois
 et de marie ignace domain de la paroisse d'ecquerdes d'autre
 part. ont assistés comme témoins augustin joseph winterbert
 frère du contractant, andré joseph winterbert aussi frère du
 contractant jean francois Laffeur le pere de la contractante
 qui ont tous signé cet acte avec moi de ce interpellés jour
 mois et an que dessus.

Je soussigné déclare que les trois bans
 de mariage ont été publiés
 a ecquerdes comme
 il conviendrait par la lettre
 de mon le curé d'ecquerdes
 que je garde
 A. B. Kindt
 Curé de Wisernes

augustin joseph winterbert
 J. J. Las fleur
 marie Jeanne Laffeur
 pierre francois joseph winterbert
 A. B. Kindt curé
 de wisernes

M.1785.11.22

Le vingt deux de novembre de l'année mil sept cent quatre vingt cinq après la publication de trois bans faite trois dimanches consecutifs a la messe paroissiale et né s'étant trouvé aucun empechement ni opposition j'ai moi sousigné curé de Wisernes. donné la bénédiction nuptiale a pierre francois joseph Winterbert agé de vingt huit ans , fils mineur de martin francois et de feué marie marguerite delannoy de cette paroisse d'une part ; et marie jeanne lasseur agée de vingt cinq ans, aussi fille mineure de jean francois et de marie igance domain de la paroisse d'ecquerdes d'autre part. ont assistés comme temoins augustin joseph wintrebert frere du contractant , andrée joseph wintrebert aussi frere du contractant jean francois lasseur le pere de la contractante ayant declarés scavoir ecrire qui ont tous signé cet acte avec moi de ce interpelles jour mois et an que dessus

je soussigné declare que les trois bans de mariage ont etés aussi publiez a ecquerdes comme il conste par la lettre de mr le curé d'ecquerdes que je garde

A.f.b Kindt
curé de vvizernes

augustin joseph wintrebert
andré joseph wintrebert
j f las seur
marie jenne lasseur
pierre françois joseph winterbert
A.f.b. Kindt curé
de vvizernes